

République  
Française

EXTRAIT DU REGISTRE

Département de  
Seine  
et Marne

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

De la Commune de FAREMOUTIERS

**Nombre de membres**

Séance du 23 septembre 2024

Afférents au Conseil  
Municipal : 23

En exercice : 21

Qui ont pris part à la  
délibération :  
19

L'an deux mille vingt-quatre, le 23 septembre, à 20 heures 00,

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur CAUX Nicolas, Maire.

**Date de la  
convocation :**  
13/09/2024

**Présents :** Nicolas CAUX, Marie-Claude POVIE, Benjamin PARAVY, Nathalie DEPLANQUE, Didier COLIN, Isabelle TARQUIN, Bruno DUMONT, Alain BENOIST, Frédéric BOUIGE, Muriel BERNARD, Isabelle AUBERTIN, Donatienne PIPART, Marie-Thérèse LEMAY, Cindy BERTOT, Michel CLOUET

**Pouvoirs :**

Sonia HABAY a donné pouvoir à Didier COLIN,  
Lysiane CAVIC a donné pouvoir à Donatienne PIPART  
Jean-Pierre MIHALJEVIC a donné pouvoir à Nicolas CAUX  
Bertrand CHIGOT a donné pouvoir à Nathalie DEPLANQUE

**Secrétaire de séance :** Marie-Claude POVIE

**Délibération n°2024/026**

Objet de la délibération : **MAISON DES ASSOCIATIONS : MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°2021/028 relative à l'approbation du règlement intérieur de la salle polyvalente,

Vu la délibération n°2022/005 relative à la modification du règlement intérieur de la salle polyvalente,

Vu la délibération n°2024/012 relative à la modification du règlement intérieur de la salle polyvalente,

Considérant qu'il convient de modifier ce règlement.

Considérant que la modification porte sur les points suivants :

- Ajout de l'interdiction d'introduire des trottinettes électriques au sein du bâtiment,
- Ajout de l'obligation pour les locataires d'avoir un téléphone portable en état de fonctionnement

Monsieur le Maire donne lecture du nouveau règlement intérieur, annexé à la présente délibération,

Envoyé en préfecture le 25/09/2024

Reçu en préfecture le 25/09/2024

Publié le 25/09/2024

ID : 077-217701762-20240923-2024\_026-DE



Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, la modification du règlement intérieur de la salle polyvalente de la maison des associations.

Le Maire,  
Nicolas CAUX



Le secrétaire de séance  
Marie-Claude POVIE